



Projet photovoltaïque « Aqua »

Commune de Saint-Victor- Département de l'Allier (03)

Volet Milieux naturels



AEPE
Gingko

Atelier d'écologie paysagère
& environnementale

Mai 2025

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE « AQUA » PRE-DIAGNOSTIC		
Maître d'Ouvrage	EneR CENTRE-VAL DE LOIRE 	Immeuble le Sud – Bâtiment A 497 Avenue Victor Hugo 26000 VALENCE
Etabli par le bureau d'étude	AEPE-Gingko 	66 rue du Roi René 49250 LA MENITRE 02 41 68 06 95 contacts@aepe-gingko.fr
Rédacteur :	Nicolas BIDRON	Chargé d'études Faune
Relecteur :	Lucile BIDET	Responsable du pôle milieux naturels
Date	Objet	
04/06/2025	Diffusion de l'état initial du volet milieux naturels - Rapport intermédiaire	

SOMMAIRE GÉNÉRAL

PARTIE 1 - ETAT INITIAL DES MILIEUX NATURELS 5

I. INTRODUCTION 6

 I.1. LES OBJECTIFS DE L’ÉTUDE..... 6

 I.2. LA LOCALISATION DU PROJET ET LA DÉFINITION DES AIRES D’ÉTUDE..... 6

II. RECHERCHES BIBLIOGRAPHIQUES 8

 II.1. LES ZONAGES DES MILIEUX NATURELS 8

 II.1.1. Echelle internationale et européenne..... 8

 II.1.2. Echelle nationale 8

 II.1.3. Echelle régionale..... 8

 II.1.4. Echelle départementale..... 10

 II.2. LA TRAME VERTE ET BLEUE..... 10

 II.2.1. La Trame verte et bleue régionale..... 10

 II.2.2. La déclinaison locale de la Trame verte et bleue 12

 II.3. LES BASES DE DONNÉES NATURALISTES 14

 II.3.1. La flore et les habitats 14

 II.3.2. La faune 15

 II.4. LA SYNTHÈSE DES RECHERCHES BIBLIOGRAPHIQUES 17

III. LA MÉTHODOLOGIE..... 18

 III.1. CALENDRIER DES INVENTAIRES..... 18

 III.2. L’ÉVALUATION DES ENJEUX..... 18

 III.2.1. La patrimonialité des espèces..... 18

 III.2.2. Les enjeux concernant la flore et les habitats..... 18

 III.2.3. Les enjeux concernant la faune 19

IV. LA FLORE ET LES HABITATS..... 21

 IV.1. LA MÉTHODOLOGIE D’INVENTAIRES 21

V. LES INVERTÉBRÉS 21

 V.1. LA MÉTHODOLOGIE D’INVENTAIRES 21

 V.2. LES RÉSULTATS CONCERNANT LES INVERTÉBRÉS 21

 V.3. LES ENJEUX CONCERNANT LES INVERTÉBRÉS..... 21

VI. LES AMPHIBIENS 22

 VI.1. LA MÉTHODOLOGIE D’INVENTAIRES 22

 VI.2. LES ESPÈCES PATRIMONIALES ET LEURS HABITATS SUR LE SITE 22

VII. LES REPTILES 23

 VII.1. LA MÉTHODOLOGIE D’INVENTAIRES 23

 VII.2. LES ESPÈCES INVENTORIÉES SUR LE SITE 23

 VII.3. LES ENJEUX CONCERNANT LES REPTILES 23

VIII. L’AVIFAUNE..... 23

 VIII.1. LA MÉTHODOLOGIE DES INVENTAIRES..... 23

 VIII.2. LES ESPÈCES INVENTORIÉES SUR LE SITE 23

 VIII.3. LES ENJEUX CONCERNANT L’AVIFAUNE 24

IX. LES MAMMIFÈRES TERRESTRES 25

 IX.1. LA MÉTHODOLOGIE D’INVENTAIRES 25

 IX.2. LES ESPÈCES INVENTORIÉES SUR LE SITE..... 25

 IX.3. LES ENJEUX CONCERNANT LES MAMMIFÈRES TERRESTRES 25

X. LES CHIROPTÈRES.....25

 X.1. LES DONNÉES NATURALISTES CONNUES 25

 X.2. LES ENJEUX CONCERNANT LES CHIROPTÈRES 25

XI. LA SYNTHÈSE DES ENJEUX POTENTIELS POUR LES MILIEUX NATURELS 26

LISTE DES CARTES

CARTE 1 : LES AIRES D’ÉTUDE DU PROJET 6

CARTE 2 : AIRE D’ÉTUDE IMMÉDIATE ET ZONE D’IMPLANTATION POTENTIELLE 7

CARTE 3 : LES ZNIEFF ET SITE DU CEN 9

CARTE 4 : LA TRAME VERTE ET BLEUE RÉGIONALE 11

CARTE 5 : LA TRAME VERTE ET BLEUE LOCALE 13

CARTE 6 : LOCALISATION DES ESPÈCES PATRIMONIALES D’INSECTES INVENTORIÉES 22

CARTE 7 : LOCALISATION DES ESPÈCES PATRIMONIALES D’OISEAUX INVENTORIÉES 24

LISTE DES TABLEAUX

TABEAU 1 : LES ZNIEFF DE TYPE 1 ET DE TYPE 2 PRÉSENTES AU SEIN DES AIRES D’ÉTUDE DU PROJET 8

TABEAU 2 : LES ESPÈCES VÉGÉTALES PATRIMONIALES RECENSÉES SUR LES COMMUNES (SOURCE : BIODI’AURA, INPN) 14

TABEAU 3 : LISTE DES ESPÈCES INVASIVES RECENSÉES SUR LES COMMUNES (SOURCE : BIODI’AURA, INPN) 14

TABEAU 4 : LES ESPÈCES PATRIMONIALES D’INVERTÉBRÉS OBSERVÉES SUR LA COMMUNE (SOURCE : INPN, BIODI’AURA, FAUNE FRANCE) 15

TABEAU 5 : LES ESPÈCES PATRIMONIALES D’AMPHIBIENS OBSERVÉES SUR LA COMMUNE (SOURCE : INPN, BIODI’AURA, FAUNE FRANCE) 15

TABEAU 6 : LES ESPÈCES PATRIMONIALES DE REPTILES OBSERVÉES SUR LA COMMUNE (SOURCE : INPN, BIODI’AURA, FAUNE FRANCE) 15

TABEAU 7 : LES ESPÈCES PATRIMONIALES D’OISEAUX OBSERVÉES SUR LA COMMUNE (SOURCE : INPN, BIODIV’AURA, FAUNE FRANCE) 15

TABEAU 8 : LES ESPÈCES PATRIMONIALES DE MAMMIFÈRES OBSERVÉES SUR LA COMMUNE 17

TABEAU 9 : LES ESPÈCES PATRIMONIALES DE CHIROPTÈRES OBSERVÉES SUR LA COMMUNE 17

TABEAU 10 : CALENDRIER DES INVENTAIRES RÉALISÉS SUR LE PROJET 18

TABEAU 11 : NOTES UTILISÉES POUR LE CALCUL DE L’INDICE DE PATRIMONIALITÉ DES ESPÈCES FLORISTIQUES 18

TABEAU 12 : NOTES UTILISÉES POUR LE CALCUL DE L’INDICE DE PATRIMONIALITÉ DES HABITATS 18

TABEAU 13 : NOTES UTILISÉES POUR LE CALCUL DE LA SENSIBILITÉ LOCALE À LA DESTRUCTION DES HABITATS..... 18

TABEAU 14 : ENJEUX POUR LA FLORE - CROISEMENT DES INDICES DE PATRIMONIALITÉ ET D’ABONDANCE DES ESPÈCES FLORISTIQUES 19

TABEAU 15 : ENJEUX POUR LES HABITATS - CROISEMENT DES INDICES DE PATRIMONIALITÉ ET D’ABONDANCE DES HABITATS..... 19

TABEAU 16 : NOTES UTILISÉES POUR LE CALCUL DE L’INDICE DE PATRIMONIALITÉ DE LA FAUNE..... 19

TABEAU 17 : EXEMPLE DU CALCUL DE L’INDICE DE PATRIMONIALITÉ POUR LE BOUVREUIL PIVOINE EN BRETAGNE 19

TABEAU 18 : NOTES UTILISÉES POUR LE CALCUL DE LA FONCTIONNALITÉ D’UN SITE POUR UNE ESPÈCE 20

TABEAU 19 : EXEMPLES DE CALCUL DE FONCTIONNALITÉ 20

TABEAU 20 : ENJEUX POUR LA FAUNE - CROISEMENT DE LA PATRIMONIALITÉ ET DE LA FONCTIONNALITÉ DES HABITATS DU SITE 20

TABEAU 21 : LISTE DES ESPÈCES D’INVERTÉBRÉS RECENSÉES 21

TABEAU 22: LISTE DES ESPÈCES D’OISEAUX OBSERVÉES 23

TABEAU 23 : SYNTHÈSE DES ENJEUX POTENTIELS CONCERNANT LES MILIEUX NATURELS..... 26

PARTIE 1 - ETAT INITIAL DES MILIEUX NATURELS

I. INTRODUCTION

I.1. LES OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

- Évaluer la richesse patrimoniale du site ;
- Comprendre les interactions et la dynamique au sein de cette richesse patrimoniale ;
- Cibler les enjeux en termes de conservation, les secteurs sensibles en termes de réservoir de diversité biologique, zones de ressources, zones de reproduction, couloirs préférentiels de déplacements ;
- Établir les impacts prévisibles, temporaires et permanents, réversibles et irréversibles du projet sur le fonctionnement écologique des populations, dans le but de proposer des mesures réductrices, compensatoires et/ou correctrices adaptées.

I.2. LA LOCALISATION DU PROJET ET LA DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDE

Le projet de parc photovoltaïque se localise sur la commune de Saint-Victor, dans le département de l'Allier (03), dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. Plusieurs zones d'étude ont été définies en fonction des enjeux environnementaux liés au projet :

- **L'aire d'étude éloignée (AEE)**

Cette aire de 5 km de rayon autour de la zone d'implantation potentielle correspond au périmètre dans lequel l'étude bibliographique des différents zonages réglementaires (Natura 2000, ZNIEFF, ENS...) est effectuée.

- **L'aire d'étude immédiate (AEI)**

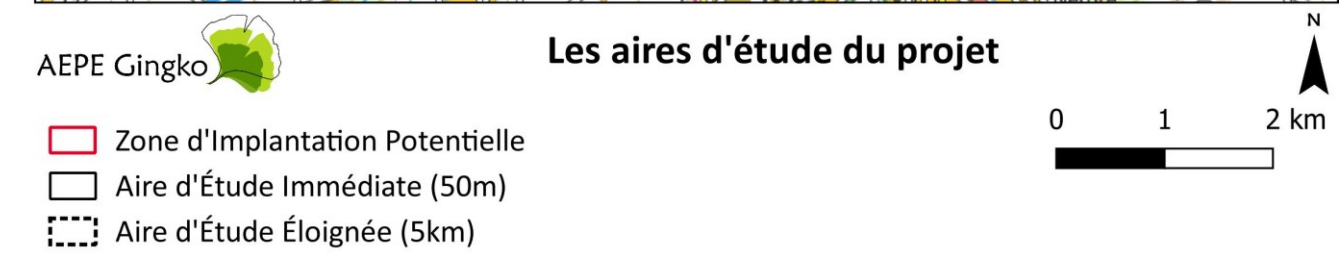
Ce périmètre est défini par une zone de 50 m autour de la zone d'implantation potentielle, qu'il comprend donc. Il intervient pour la réalisation fine des inventaires floristiques et faunistiques, et doit permettre la définition des aires de vie des espèces végétales et animales (habitats d'espèces) susceptibles d'être directement impactées.

Liste des principaux groupes étudiés dans l'aire d'étude immédiate :

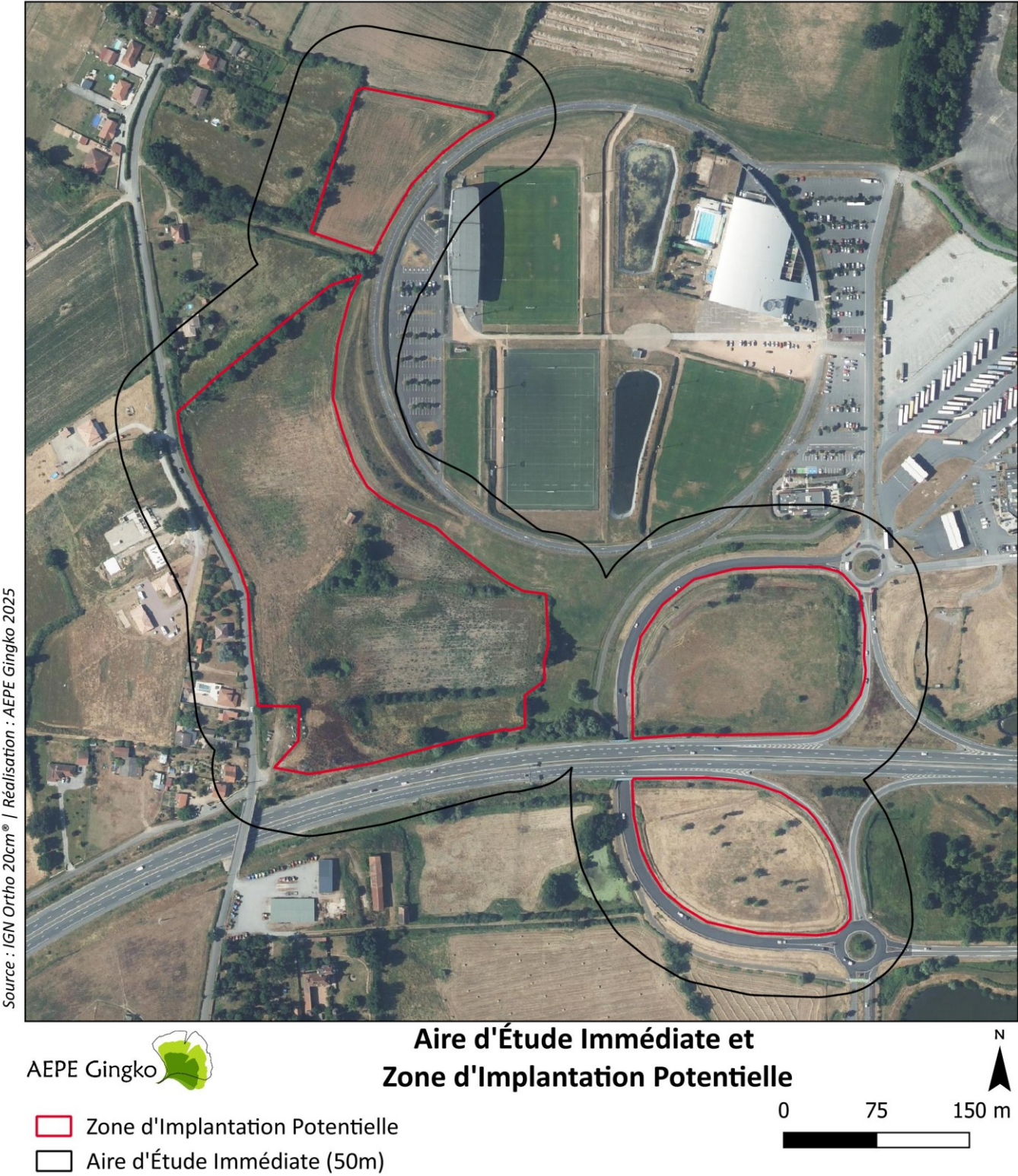
- Flore et habitats naturels (y compris habitats humides),
- Insectes,
- Amphibiens,
- Reptiles,
- Avifaune,
- Mammifères terrestres,
- Chiroptères.

- **La zone d'implantation potentielle (ZIP)**

Ce périmètre correspond à la zone où seront potentiellement réalisés les aménagements du projet. En outre, la recherche des zones humides sur le critère pédologique est réalisée uniquement dans ce périmètre.



Carte 1 : Les aires d'étude du projet



Carte 2 : Aire d'Étude Immédiate et Zone d'Implantation Potentielle

II. RECHERCHES BIBLIOGRAPHIQUES

II.1. LES ZONAGES DES MILIEUX NATURELS

II.1.1. ECHELLE INTERNATIONALE ET EUROPÉENNE

Il n'y a pas de zonages d'intérêt international ou européen (sites Ramsar ou sites Natura 2000) au sein des aires d'étude.

II.1.2. ECHELLE NATIONALE

Il n'y a pas de zonages d'intérêt national (Parcs nationaux, Réserves naturelles nationales, Réserves nationales de chasse et de faune sauvage, Réserves biologiques, sites du Conservatoire du littoral) au sein des aires d'étude.

II.1.3. ECHELLE RÉGIONALE

Au niveau de l'échelle régionale, mises à part les ZNIEFF présentées ci-après, aucun autre zonage n'est présent dans les aires d'études.

II.1.3.1. LES ZNIEFF

Il s'agit des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique ou Floristique (ZNIEFF). Ces inventaires existent dans chacune des régions françaises. S'il n'existe aucune contrainte réglementaire au sens strict sur ces espaces, leur prise en compte est obligatoire au cours des études d'impact. Ces inventaires donnent de précieuses indications sur la qualité des milieux naturels et sur les espèces patrimoniales. Le recensement de ces ZNIEFF s'appuie sur la présence d'habitats et d'espèces (faune et flore) déterminants dont la liste est définie à l'échelle régionale.

On distingue 2 types de ZNIEFF :

- **ZNIEFF de type 1** : territoire correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes. Elle abrite au moins une espèce ou un habitat déterminant. D'une superficie généralement limitée, souvent incluse dans une ZNIEFF de type II plus vaste, elle représente en quelque sorte un « point chaud » de la biodiversité régionale ;
- **ZNIEFF de type 2** : grands ensembles naturels riches ou peu modifiés qui offrent des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure une ou plusieurs ZNIEFF de type I. Leurs délimitations s'appuient en priorité sur leurs rôles fonctionnels. Il peut s'agir de grandes unités écologiques (massifs, bassins versants, ensemble de zones humides, etc.) ou de territoires d'espèces à grand rayon d'action.

Au sein des aires d'étude du projet, 2 ZNIEFF de type 1 et 1 ZNIEFF de type 2 sont présentes. Les descriptions de ces ZNIEFF sont issues des fiches disponibles sur le site de l'INPN.

Tableau 1 : Les ZNIEFF de type 1 et de type 2 présentes au sein des aires d'étude du projet

Identifiant national	Dénomination	Distance à la ZIP
ZNIEFF 1	830020374 VALLÉE DU CHER EN AVAL DE MONTLUÇON	0,9 km
	830005500 GORGES DE THIZON	4,7 km
ZNIEFF 2	830020592 VALLEE DU CHER	0 km

Les ZNIEFF de type 1

- « Vallée du Cher en aval de Montluçon », identifiant national 830020374

Distance à la ZIP : 0,9 km

Surface : 2 375,11 ha

Description : Cette zone du village La Perche dans le Cher, jusqu'à Saint-Victor dans l'Allier, aux portes de Montluçon. Tout le long du site, qui s'étend sur plus de 35 km de méandres et qui est inclus dans la ZNIEF de type 1 « Vallée du Cher », se trouvent de systèmes prairiaux encore préservés, peu de grandes cultures, mais avec une dynamique fluviale très affectée, sans réaménagements écologiques suffisants des gravières.

Nombre d'espèces déterminantes par taxons : 3 amphibiens, 2 coléoptères, 5 chiroptères, 1 lépidoptère, 4 mammifères, 10 odonates, 53 oiseaux, 4 orthoptères, 7 phanérogames.

- « Gorges de Thizon », identifiant national 830005500

Distance à la ZIP : 4,7 km

Surface : 486,9 ha

Description : Avant de déboucher sur la plaine du Cher au nord de Montluçon, les gorges de Thizon entaillent assez profondément le plateau cristallin constitué de granit dans la partie aval, de gneiss et de leptynites en amont.

Les versants sont essentiellement boisés, par des chênaies acidiphiles ou neutrophiles (chênaies-charmaies). Le versant nord dans sa partie amont est très transformé par des plantations résineuses. Le versant sud accueille, surtout dans sa partie aval plus escarpée, des landes sèches atlantiques à bruyère cendrée (milieu déterminant), ainsi que des landes et fourrés.

Le bord de ruisseau abrite une aulnaie-frênaie riveraine (milieu déterminant). Un secteur très rocheux (milieu déterminant), situé en aval, correspond à une ancienne carrière et abrite une fougère, Doradille du Forez (*Asplenium foreziense*). Parallèlement à cet intérêt botanique, la faune de cette vallée est fort intéressante.

Les mammifères comptent le discret Muscardin (*Muscardinus avellanarius*) et le Putois d'Europe (*Mustela putorius*). Parmi les batraciens figurent deux espèces de la liste rouge régionale, le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) et la Rainette verte (*Hyla arborea*). L'entomofaune compte le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*), qui profite ici des secteurs frais de bord de ruisseau. La chenille de cette rare espèce des zones humides de plaine vit sur le Rumex.

Cette vallée encaissée, assez sauvage malgré la présence d'une route, de carrières et de plantations résineuses, reste intéressante, surtout comparativement aux alentours nettement intensifiés par l'agriculture (plateau), ou par les activités industrielles et de l'extraction de graviers (plaine du Cher, Montluçon).

Nombre d'espèces déterminantes par taxons : 6 chiroptères, 1 crustacé, 1 mammifère, 12 oiseaux, 1 ptéridophyte.

Les ZNIEFF de type 2

- « Vallée du Cher », identifiant national 830020592

Distance à la ZIP : 0 km

Surface : 20 805 ha

Description : Long de 367 km, le Cher est la 14ème rivière de France Il est aussi l'un des principaux affluents de la Loire (avec l'Allier, la Vienne et la Maine). Montluçon, Saint-Amand-Montrond et Tours sont arrosées par ses eaux.

La rivière prend sa source à Mérinchal (département de la Creuse, dans le Limousin), à 713 mètres d'altitude. Elle traverse ensuite l'Auvergne (départements du Puy-de-Dôme et de l'Allier) et la Région Centre (départements du Cher, du Loir-et-Cher, de l'Indre, et d'Indre-et-Loire).

Sur près de 300 km, la rivière laisse aller son cours librement et la largeur de son lit est plutôt constante (de 80 à 100 m). La Vallée, tout d'abord peu encaissée, fait ensuite place à des gorges étroites (terrain imperméable composé notamment de granit et de gneiss. L'imperméabilité des sols de son cours supérieur fait que les pluies (pourant peu fortes) rendent le débit de la rivière très irrégulier. (source : Conservatoire Botanique National Massif Central).

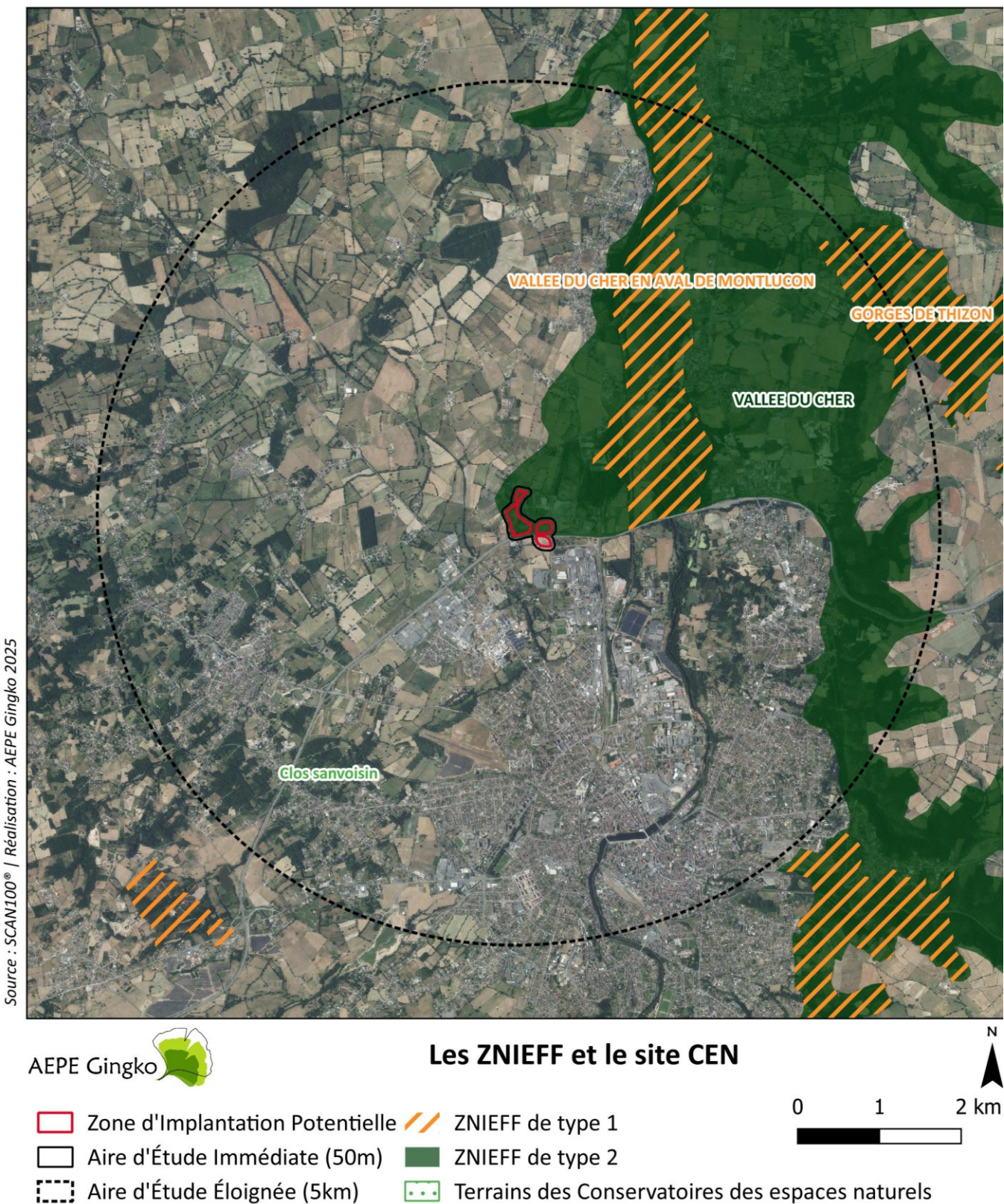
Nombre d'espèces déterminantes par taxons : 5 amphibiens, 15 chiroptères, 2 coléoptères, 1 crustacé, 1 lépidoptère, 7 mammifères, 16 odonates, 80 oiseaux, 1 orthoptères, 14 phanérogames, 1 poisson, 1 ptéridophyte.

II.1.3.2. LES SITES DES CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS

Les 23 Conservatoires d'espaces naturels contribuent à mieux connaître, préserver, gérer et valoriser le patrimoine naturel et paysager notamment par la maîtrise foncière. 4 100 sites naturels couvrant 270 000 ha sont gérés sur près de 4 500 communes. Ce réseau dense contribue à la « Trame verte et bleue », dont plus de 800 sites bénéficient d'une protection forte sur le long terme par acquisition et/ou bail emphytéotique. Les Conservatoires interviennent aussi par la maîtrise d'usage au moyen de conventions de gestion principalement.

Les Conservatoires s'appuient également sur la protection réglementaire : 40 % de leurs sites d'intervention bénéficient d'un statut de protection (Parc National, Réserves naturelles nationale et régionale, Espace Naturel Sensible, Arrêté préfectoraux de protection de biotope). En dehors de toute prérogative réglementaire, les sites gérés par les Conservatoires d'espaces naturels correspondent aux catégories IV et V de l'UICN.

Dans l'AEE du projet Aqua 1 site du conservatoire des espaces naturels de l'Allier est connu : le Clos Sanvoisin, situé à 3,6 km de la ZIP. L'enjeu sur ce site de 0,148 ha, est surtout floristique avec la présence de nombreuses espèces d'orchidées rares, comme l'Ophrys araignée ou l'Orchis moucheron.



Carte 3 : Les ZNIEFF et site du CEN

II.1.4. ECHELLE DÉPARTEMENTALE

Il n'y a pas de zonages d'intérêt départementale (Arrêté préfectoral de protection de biotope ou Espaces naturels sensibles) au sein des aires d'étude.

L'aire d'étude éloignée (5 km) comprend 3 ZNIEFF (2 de type 1 et 1 de type 2). Parmi les espèces d'intérêt particulier justifiant la désignation de ces sites, la plupart est inféodée aux milieux aquatiques, boisés et de bocagers. Puisque le site est majoritairement composé de zones anthropisées (avec une végétation très entretenue), il ne sera pas très attractif pour celles-ci. Cependant, il présente tout de même de petites zones arbustives et de friche qui pourraient être favorables aux espèces bocagères et ubiquistes.

II.2. LA TRAME VERTE ET BLEUE

La Trame verte et bleue constitue un outil de préservation de la biodiversité s'articulant avec l'ensemble des autres outils encadrés par la stratégie nationale de biodiversité 2022-2030 (Centre de ressources TVB, 2022). Elle vise à créer les conditions nécessaires aux espèces pour assurer leur cycle de vie (alimentation, croissance, reproduction) et en particulier leurs déplacements. Il s'agit de créer une « continuité écologique » entre les milieux préservés pour assurer leurs interconnexions.

Les continuités écologiques constituant la Trame verte et bleue comprennent :

- **des réservoirs de biodiversité**

Espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.

- **des corridors écologiques**

Les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers.

Au plan national, l'Etat définit des orientations sur la trame verte et bleue ainsi que les grandes continuités écologiques.

II.2.1. LA TRAME VERTE ET BLEUE RÉGIONALE

Un schéma régional de cohérence écologique (SRCE) - la trame verte et bleue régionale - est élaboré par l'Etat et la Région, en cohérence avec les orientations de la trame verte et bleue nationale. C'est un outil de mise en cohérence des politiques existantes qui constitue une référence pour la déclinaison des trames vertes et bleues locales.

Approuvé à l'unanimité par le conseil régional d'Auvergne le 30 juin 2015 et adopté par arrêté du 7 juillet 2015, le SRCE Auvergne est le onzième adopté en France (Source : SRCE Auvergne 2022). Il décline la TVB avec les éléments suivants :

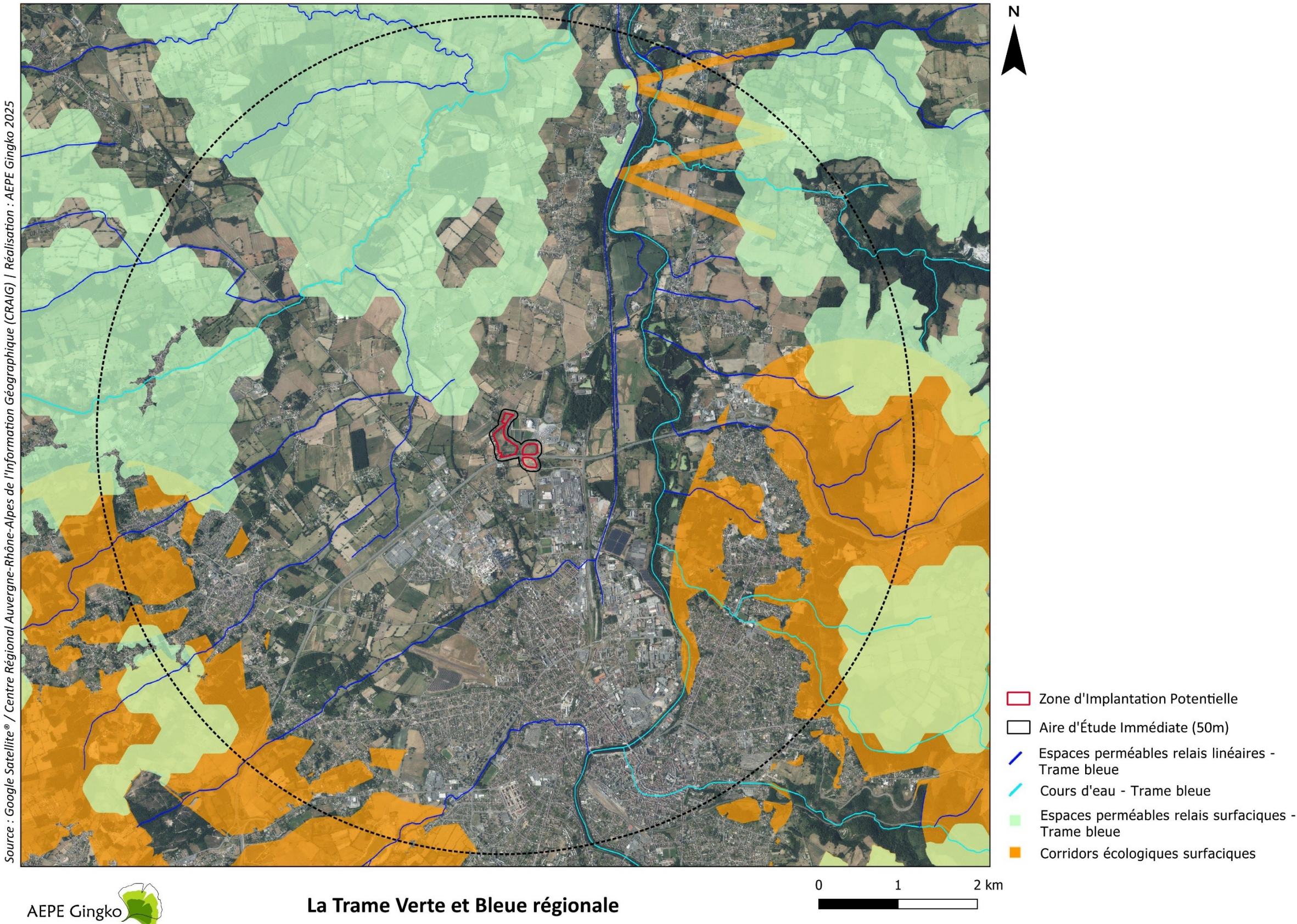
Espaces perméables relais linéaires ou surfaciques de la trame verte et bleue : Espaces situés en dehors des réservoirs de biodiversité ou des corridors écologiques, contribuant au fonctionnement écologique global du territoire. Ces espaces perméables permettent d'assurer la cohérence de la TVB en complément des corridors écologiques, situés pour leur part dans les espaces contraints. Ils traduisent l'idée de connectivité globale du territoire et jouent un rôle clef pour les déplacements des espèces tant animales que végétales et les liens entre milieux.

Cours d'eau, surfaces liées au cours d'eau ou lacs naturels : Les cours d'eau, parties de cours d'eau et canaux constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques. Un cours d'eau peut être considéré par les continuités écologiques régionales comme un réservoir de biodiversité, comme un corridor ou les deux.

Corridors écologiques surfaciques ou linéaires : Les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers. Dans le SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes, les corridors écologiques peuvent aussi assurer des connexions entre espaces perméables relais.

Zones humides régionales issues des inventaires départementaux : Il s'agit d'inventaires départementaux et locaux réalisés à partir de l'exploitation d'images satellites ou aériennes pouvant renfermer des milieux humides et validés par des explorations de terrain. Ces zones humides figurent sur les bases de données régionales portées à connaissance par l'Etat.

Grands espaces agricoles surfaciques : Les espaces agricoles sont un support essentiel de la qualité et de la structuration de la Trame verte et bleue d'Auvergne-Rhône-Alpes sur le long terme. Ils participent de la fonctionnalité écologique du territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes notamment en pouvant être support de corridors. Ils sont déterminés à partir de la base de données Corine Land Cover (2016).



Carte 4 : La Trame Verte et Bleue régionale

II.2.2. LA DÉCLINAISON LOCALE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Aux échelles locales, les documents d'urbanisme (SCOT, PLU, cartes communales) doivent intégrer les continuités écologiques dans leurs réflexions d'aménagement de l'espace et comprendre une trame verte et bleue. Cette prise en compte (élaboration ou révision des documents d'urbanisme) doit intervenir dans un délai de 3 ans à compter de l'adoption du SRCE.

La zone d'étude du projet de Aqua est également concernée par une Trame Verte et Bleue au niveau local, présentée dans le dossier d'approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal-Habitat Montluçon Communauté.

Source : Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique Trame verte et bleue (Montluçon Communauté, 2024)

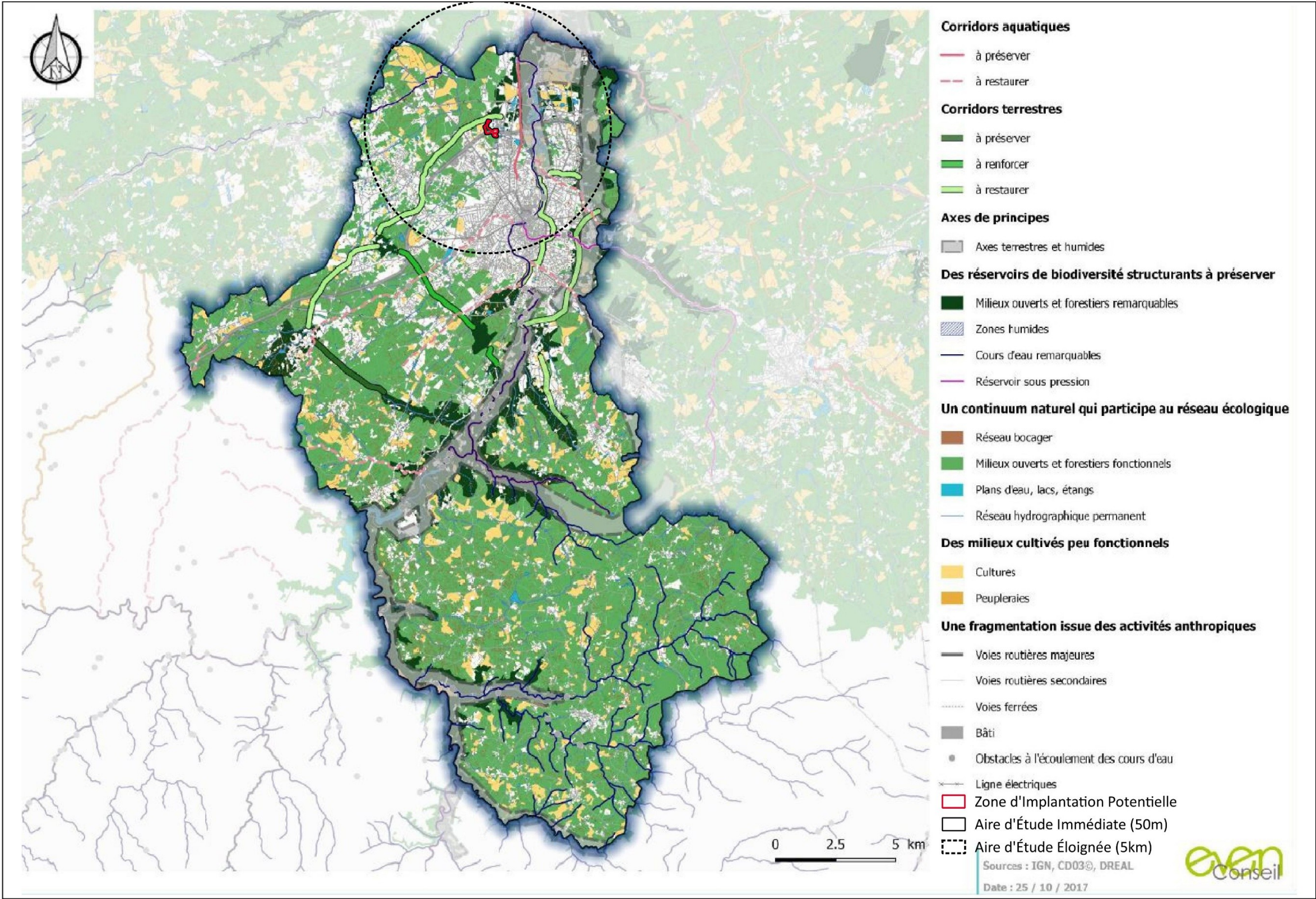
Montluçon Communauté souhaite apporter une vision d'ensemble à l'aménagement de son territoire pour une meilleure prise en compte de son patrimoine naturel, terrestre et aquatique. Elle porte un projet de territoire favorisant la préservation de la biodiversité, tout en assurant un cadre de vie de qualité et le bien-être de ses habitants. Dans l'Etat Initial de l'Environnement, plusieurs enjeux concernant la Trame Verte et Bleue ont été identifiés. Parmi eux, se retrouvent, au sein des aires d'étude, des corridors terrestres à restaurer, des corridors aquatiques à restaurer et à préserver, des réservoirs de biodiversité structurants à préserver (milieux ouverts et forestiers remarquables, cours d'eau remarquables, réservoirs sous pression), des éléments du continuum naturel qui participe au réseau écologique (réseau bocager, milieux ouverts et forestiers fonctionnels, plans d'eau, lacs, étangs) et quelques milieux cultivés peu fonctionnels (cultures).

La carte de la trame verte et bleue régionale montre qu'au sein de l'AEE se concentrent des espaces perméables de relais surfaciques et linéaires de la trame verte, des corridors écologiques surfaciques, et des cours d'eau.

Au niveau de la TVB locale, l'AEE recouvre des zones de corridors surfaciques ou linéaires aquatiques et terrestres, des réservoirs de biodiversités, des continuums et des espaces perméables relais.

Cependant, aucun autre zonage prioritaire n'est identifié sur l'AEI et la ZIP à l'échelle de la TVB régionale ou locale.

Source : even Conseil® | Réalisation : AEPE Gingko 2026



La Trame Verte et Bleue Locale

Carte 5 : La Trame Verte et Bleue locale

II.3. LES BASES DE DONNÉES NATURALISTES

Plusieurs bases de données présentant des listes d'espèces observées par communes sont aujourd'hui consultables via différentes plateformes. Il s'agit de données participatives, associatives, des Conservatoires ou issues d'études réglementaires. Les bases de données consultables sont :

- **l'INPN** (Inventaire National du Patrimoine Naturel) administré par le MNHN (Museum Naturel d'Histoire Naturelle) et l'OFB (Office Français de la Biodiversité) > <https://openobs.mnhn.fr/>
- **Lobelia**, système d'information mutualisé de 5 Conservatoires botaniques nationaux dont celui du Bassin Parisien (CBNBP), et dédié à la consultation et saisie de données relatives à la flore, la fonge, aux végétations et à leurs habitats > <https://lobelia-cbn.fr/>
- **Biodiv'AURA**, observatoire régional de la biodiversité d'Auvergne-Rhône-Alpes, propose de consulter les données relatives à la faune, la flore et la fonge de l'ensemble du territoire régional <https://atlas.biodiversite-auvergne-rhone-alpes.fr/>
- **Faune-France**, projet porté par la LPO France en collaboration avec un réseau d'associations partenaires. Ce portail se décline également à l'échelle régionale ou départementale mais les données sont toutes présentes dans la base nationale > <https://www.faune-france.org/>

II.3.1. LA FLORE ET LES HABITATS

D'après les données récupérées auprès du Conservatoire Botanique National du Massif Central et de l'INPN, 541 espèces végétales différentes ont été recensées sur les communes de l'AEE depuis 2015. Parmi celles-ci, 16 sont considérées comme patrimoniales car inscrites NT, VU, EN ou CR sur la Liste Rouge Nationale et/ou sur la Liste Rouge Auvergne.

L'une d'entre elles, *Pisum sativum*, ne sera cependant pas retenu dans les espèces patrimoniales pour la suite de l'étude. En effet, étant donné le contexte hyper urbain dans lequel se situe la zone du projet, il est plus que probable que l'observation de *Pisum sativum* corresponde à un échappé de jardin. Son développement n'est donc pas considéré comme spontané, et par conséquent le niveau de menace ne s'applique pas sur cette observation.

Tableau 2 : Les espèces végétales patrimoniales recensées sur les communes (Source : Biodi'AURA, INPN)

Taxon de référence	Nom vernaculaire	LRN	LRR	Dernière observation
<i>Apera interrupta</i>	Apère interrompue	LC	VU	2015
<i>Cornus mas</i>	Cornouiller mâle	LC	EN	2020
<i>Crassula tillaea</i>	Crassule tillée	LC	EN	2018
<i>Hordeum secalinum</i>	Orge petit-seigle	LC	EN	2018
<i>Illecebrum verticillatum</i>	Illécèbre verticillé	LC	EN	2018
<i>Lactuca saligna</i>	Laitue à feuilles de saule	LC	EN	2022
<i>Leonurus cardiaca</i>	Agripaume cardiaque	NT	VU	2021
<i>Lythrum hyssopifolia</i>	Salicaire à feuilles d'hysope	LC	NT	2015
<i>Ophrys fuciflora</i>	Ophrys bourdon	LC	NT	2021
<i>Ophrys scolopax</i>	Ophrys bécasse	LC	NT	2017
<i>Orlaya grandiflora</i>	Orlaya à grandes fleurs	LC	VU	2021

Taxon de référence	Nom vernaculaire	LRN	LRR	Dernière observation
<i>Pisum sativum</i>	Pois cultivé	LC	CR	2019
<i>Ranunculus parviflorus</i>	Renoncule à petites fleurs	LC	CR	2022
<i>Salvia officinalis</i>	Sauge officinale	NT	/	2022
<i>Tulipa sylvestris</i>	Tulipe sylvestre	LC	NT	2022
<i>Veronica alpina</i>	Véronique des Alpes	LC	CR	2021

LRN/LRR : Liste rouge nationale/régionale ; Niveaux de menace des listes rouges : CR : En danger critique, *espèce probablement disparue, EN : En danger ; VU : Vulnérable ; NT : Quasi-menacée ; LC : Préoccupation mineure

A noter également la présence sur la commune de 31 espèces exotiques envahissantes avérées, émergentes, de milieux anthropisés, ou présentant un risque pour la santé, décrites dans les Plantes invasives d'Auvergne :

Tableau 3 : Liste des espèces invasives recensées sur les communes (Source : Biodi'AURA, INPN)

Taxon de référence	Nom vernaculaire	Plantes invasives d'Auvergne (2017)	Dernière Obs
<i>Acer negundo</i>	Érable negundo	EEE avérée	2021
<i>Ailanthus altissima</i>	Ailante glanduleux	EEE avérée	2021
<i>Amaranthus deflexus</i>	Amarante couchée	EEE émergente	2022
<i>Amaranthus retroflexus</i>	Amarante réfléchie	EEE de milieux anthropisés	2019
<i>Ambrosia artemisiifolia</i>	Ambrosie à feuilles d'armoise	EEE présentant un risque pour la santé	2022
<i>Artemisia annua</i>	Armoise annuelle	EEE émergente	2020
<i>Azolla filiculoides</i>	Azolle fausse fougère	EEE avérée	2015
<i>Berteroa incana</i>	Bertéroa blanchi	EEE de milieux anthropisés	2022
<i>Buddleja davidii</i>	Buddleia de David	EEE avérée	2020
<i>Cerastium tomentosum</i>	Céraiste tomenteux	EEE émergente	2022
<i>Ceratochloa cathartica</i>	Brome cathartique	EEE émergente	2015
<i>Cortaderia selloana</i>	Herbe de la pampa	EEE émergente	2018
<i>Datura stramonium</i>	Datura	EEE de milieux anthropisés	2022
<i>Erigeron annuus</i>	Érigéron annuel	EEE de milieux anthropisés	2015
<i>Erigeron canadensis</i>	Érigéron du Canada	EEE de milieux anthropisés	2021
<i>Erigeron sumatrensis</i>	Érigéron de Sumatra	EEE de milieux anthropisés	2022
<i>Eschscholzia californica</i>	Pavot de Californie	EEE émergente	2022
<i>Euphorbia maculata</i>	Euphorbe maculée	EEE de milieux anthropisés	2015
<i>Juncus tenuis</i>	Jonc ténu	EEE de milieux anthropisés	2015
<i>Lunaria annua</i>	Lunaire annuelle	EEE émergente	2022
<i>Parthenocissus inserta</i>	Vigne-vierge commune	EEE avérée	2019
<i>Phytolacca americana</i>	Phytolaque d'Amérique	EEE émergente	2022
<i>Prunus laurocerasus</i>	Prunier laurier-cerise	EEE émergente	2022
<i>Pyracantha coccinea</i>	Pyracantha écarlate	EEE émergente	2022
<i>Reynoutria japonica</i>	Renouée du Japon	EEE avérée	2022
<i>Rhus typhina</i>	Sumac vinaigrier	EEE de milieux anthropisés	2022
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	EEE avérée	2023
<i>Rosa rugosa</i>	Rosier rugueux	EEE émergente	2019
<i>Rumex patientia</i>	Patience des jardins	EEE émergente	2022
<i>Senecio inaequidens</i>	Séneçon du Cap	EEE avérée	2022
<i>Sorbaria sorbifolia</i>	Sorbaire à feuilles de sorbier	EEE émergente	2021

EEE : Espèces exotiques envahissantes

II.3.2. LA FAUNE

À partir des sites INPN, Biodiv’AURA et Faune France, des listes communales de la diversité faunistique présente sur l’AEE du projet (de 2015 à aujourd’hui) ont pu être éditées.

II.3.2.1. LES INVERTÉBRÉS

Sur la commune, 291 espèces ont été observées : 36 Coléoptères, 34 Odonates, 156 Papillons (Hétérocères et Rhopalocères), 37 Orthoptères et 28 autres insectes. Il s’agit pour la plupart d’espèces communes, mais 10 espèces font l’objet d’une protection et/ou d’un statut de conservation défavorable. Parmi celles-ci, 4 ont un statut de protection européen.

Tableau 4 : Les espèces patrimoniales d’Invertébrés observées sur la commune
(Source : INPN, Biodi’AURA, Faune France)

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	DHFF	PN	LRN	LRR	Dernière observation
Coléoptères	Lucanus cervus	Cerf-volant	Ann. II	/	/	NT	2024
	Cerambyx cerdo	Grand Capricorne	Ann. II et IV	Art.2	/	VU	2024
Hétérocères	Euplagia quadripunctaria	Écaille chinée	Ann. II	/	/	/	2024
Odonates	Aeshna mixta	Aesche mixte	/	/	/	NT	2017
	Coenagrion mercuriale	Agrion de Mercure	Ann. II	Art. 3	/	LC	2016
	Sympetrum meridionale	Sympétrum méridional	/	/	/	NT	2023
Orthoptères	Sphingonotus caeruleus	Oedipode aigue-marine	/	/	/	NT	2020
	Aiolopus thalassinus	Oedipode émeraude	/	/	/	NT	2019
Rhopalocères	Apatura ilia	Petit Mars changeant	/	/	/	NT	2018
	Euchloe crameri	Piérade des Biscutelles	/	/	/	VU	2019

DHFF : Directive Habitat Faune Flore ; PN : Protection nationale ; LRN/LRR : Liste rouge nationale/régionale ; Niveaux de menace des listes rouges : EN : En Danger, VU : Vulnérable, NT : Quasi-menacée, LC : Préoccupation mineure

II.3.2.2. LES AMPHIBIENS

Sur la commune de Saint-Victor, 7 espèces d’Amphibiens ont été observées depuis 2015. Parmi elles, 5 sont inscrites sur les annexes II et IV de la Directive Habitat Faune Flore, à l’échelle européenne. Les autres ont un statut de conservation défavorables à l’échelle nationale ou régionale.

Tableau 5 : Les espèces patrimoniales d’amphibiens observées sur la commune
(Source : INPN, Biodi’AURA, Faune France)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	DHFF	PN	LRN	LRR	Dernière observation
Alytes obstetricans	Alyte accoucheur	Ann. IV	Art. 2	/	LC	2024
Pelophylax sp.	Complexe des grenouilles vertes	Ann. IV/V	Art. 2/4	LC/NT	NA/DD/LC	2023
Bufo bufo	Crapaud commun	/	Art. 3	/	LC	2020
Hyla arborea	Rainette verte	Ann. IV	Art. 2	/	VU	2025
Salamandra salamandra	Salamandre tachetée	/	Art. 3	/	LC	2021

Nom scientifique	Nom vernaculaire	DHFF	PN	LRN	LRR	Dernière observation
Bombina variegata	Sonneur à ventre jaune	Ann. II et IV	Art. 2	/	VU	2017
Triturus cristatus	Triton crêté	Ann. II et IV	Art. 2	/	VU	2019

DHFF : Directive Habitat Faune Flore ; PN : Protection nationale ; LRN/LRR : Liste rouge nationale/régionale ; Niveaux de menace des listes rouges : VU : Vulnérable, NT : Quasi-menacée, LC : Préoccupation mineure, DD : Données insuffisantes, NA : Non applicable

II.3.2.3. LES REPTILES

Parmi les 9 espèces de reptiles observées sur la commune, 8 sont concernées par un statut de protection à l’échelle nationale ou régionale, dont 3 également inscrites à l’Annexe IV de la Directive habitat Faune Flore.

Tableau 6 : Les espèces patrimoniales de reptiles observées sur la commune
(Source : INPN, Biodi’AURA, Faune France)

Nom latin	Nom français	DHFF	PN	LRN	LRR	Dernière observation
Coronella austriaca	Coronelle lisse	Ann. IV	Art. 2	LC	LC	2024
Natrix helvetica	Couleuvre helvétique	/	Art. 2	LC	LC	2024
Natrix maura	Couleuvre vipérine	/	Art. 2	NT	NT	2020
Lacerta bilineata	Lézard à deux raies	Ann. IV	Art. 2	LC	LC	2025
Podarcis muralis	Lézard des murailles	Ann. IV	Art. 2	LC	LC	2025
Anguis fragilis	Orvet fragile	/	Art. 3	LC	LC	2025
Trentala mauritanica	Tarente de Maurétanie	/	Art. 3	LC	NA	2022
Vipera aspic	Vipère aspic	/	Art. 2	LC	NT	2025

DHFF : Directive Habitat Faune Flore ; PN : Protection nationale ; LRN/LRR : Liste rouge nationale/régionale ; Niveaux de menace des listes rouges : NT : Quasi-menacée, LC : Préoccupation mineure ; NA : Non Applicable

II.3.2.4. L’AVIFAUNE

Au total, 179 espèces d’Oiseaux ont été observées depuis 2015. Parmi celles-ci, 104 sont protégées à l’échelle européenne (inscrites à l’Annexe I de la Directive Oiseaux) et/ou sont concernées par un statut de conservation défavorable à l’échelle nationale et/ou régionale.

Tableau 7 : Les espèces patrimoniales d’Oiseaux observées sur la commune
(Source : INPN, Biodiv’AURA, Faune France)

Nom latin	Nom vernaculaire	DO	PN	LRN Nich	LRR Nich	LRN Hiver	LRR Hiver	Dernière obs
Prunella modularis	Accenteur mouchet	/	Art. 3	LC	VU	NA c	NT	2025
Hieraaetus pennatus	Aigle botté	Ann. I	Art. 3	NT	EN	NA c	/	2024
Egretta garzetta	Aigrette garzette	Ann. I	Art. 3	LC	NT	NA c	LC	2025
Alauda arvensis	Alouette des champs	Ann. II	/	NT	NT	LC	NT	2024
Lullula arborea	Alouette lulu	Ann. I	Art. 3	LC	LC	NA c	DD	2025
Accipiter gentilis	Autour des palombes	/	Art. 3 et 6	LC	LC	NA c	EN	2020
Pandion haliaetus	Balbuzard pêcheur	Ann. I	Art. 3	VU	CR	NA c	/	2023

Nom latin	Nom vernaculaire	DO	PN	LRN Nich	LRR Nich	LRN Hiver	LRR Hiver	Dernière obs
<i>Scolopax rusticola</i>	Bécasse des bois	Ann. II et III	/	LC	NT	LC	DD	2021
<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais	Ann. II et III	/	CR	CR	DD	NT	2019
<i>Lymnocyptes minimus</i>	Bécassine sourde	Ann. II et III	/	/	/	DD	NT	2021
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	/	Art. 3	LC	LC	NA d	NT	2025
<i>Branta leucopsis</i>	Bernache nonnette	Ann. I	Art. 3	/	/	NA c	LC	2022
<i>Nycticorax nycticorax</i>	Bihoreau gris	Ann. I	Art. 3	NT	NT	NA c	/	2024
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	Ann. I	Art. 3	LC	LC	/	/	2024
<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de Cetti	/	Art. 3	NT	LC	/	VU	2025
<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	/	Art. 3	VU	VU	NA d	VU	2025
<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux	/	Art. 3	EN	VU	/	DD	2016
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	/	Art. 3	VU	NT	NA d	EN	2025
<i>Emberiza cirlus</i>	Bruant zizi	/	Art. 3	LC	LC	/	NT	2024
<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	Ann. I	Art. 3	NT	CR	NA d	EN	2018
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	Ann. I	Art. 3	LC	EN	NA c	VU	2020
<i>Botaurus stellaris</i>	Butor étoilé	Ann. I	Art. 3	VU	DD	NA d	CR	2023
<i>Coturnix coturnix</i>	Caille des blés	Ann. II	/	LC	NT	/	/	2020
<i>Spatula clypeata</i>	Canard souchet		/	LC	CR	LC	LC	2022
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	/	Art. 3	VU	LC	NA d	DD	2025
<i>Tringa nebularia</i>	Chevalier aboyeur		/	/	/	NA c	CR	2021
<i>Tringa totanus</i>	Chevalier gambette		/	LC	/	NA c	VU	2016
<i>Actitis hypoleucos</i>	Chevalier guignette	/	Art. 3	NT	VU	NA c	CR	2024
<i>Athene noctua</i>	Chevêche d'Athéna	/	Art. 3	LC	NT	/	DD	2024
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	Ann. II	Art. 3	LC	LC	NA d	NT	2023
<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	Ann. I	Art. 3	LC	VU	NA c	CR	2025
<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire	Ann. I	Art. 3	EN	CR	NA c	/	2024
<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc	Ann. I	Art. 3	LC	LC	/	/	2024
<i>Cisticola juncidis</i>	Cisticole des joncs	/	Art. 3	VU	LC	/	VU	2020
<i>Tyto alba</i>	Effraie des clochers		Art. 3	LC	NT	/	DD	2025
<i>Elanus caeruleus</i>	Élanion blanc	Ann. I	Art. 3	VU	NA	/	/	2022
<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe	Ann. I	Art. 3	LC	LC	/	/	2023
<i>Accipiter nisus</i>	Épervier d'Europe	/	Art. 3 et 6	LC	VU	NA c	DD	2025
<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneau sansonnet		/	LC	LC	LC	NT	2025
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	/	Art. 3	NT	NT	NA d	DD	2025
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	Ann. I	Art. 3	LC	LC	NA d	EN	2025
<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins		Art. 3	NT	NT	/	/	2024
<i>Aythya ferina</i>	Fuligule milouin	Ann. II et III	/	VU	VU	LC	VU	2023
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	Ann. II	/	LC	NT	NA d	LC	2025
<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	/	Art. 3	NT	NT	/	/	2024
<i>Ficedula hypoleuca</i>	Gobemouche noir	/	Art. 3	VU	EN	/	/	2024
<i>Larus argentatus</i>	Goéland argenté	Ann. II	Art. 3	NT	/	NA c	EN	2021

Nom latin	Nom vernaculaire	DO	PN	LRN Nich	LRR Nich	LRN Hiver	LRR Hiver	Dernière obs
<i>Larus canus</i>	Goéland cendré	Ann. II	Art. 3	EN	NA	LC	LC	2021
<i>Larus michahellis</i>	Goéland leucophée	/	Art. 3	LC	VU	NA d	VU	2024
<i>Corvus corax</i>	Grand corbeau	/	Art. 3	LC	LC	/	CR	2025
<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand Cormoran	/	Art. 3	LC	VU	LC	LC	2025
<i>Bubo bubo</i>	Grand-duc d'Europe	Ann. I	Art. 3	LC	LC	/	/	2024
<i>Ardea alba</i>	Grande Aigrette	Ann. I	Art. 3	NT	CR	LC	EN	2025
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine		/	LC	LC	NA d	VU	2025
<i>Grus grus</i>	Grue cendrée	Ann. I	Art. 3	CR	/	NT	CR	2025
<i>Chlidonias hybrida</i>	Guifette moustac	Ann. I	Art. 3	VU	EN	/	/	2019
<i>Chlidonias niger</i>	Guifette noire	Ann. I	Art. 3	EN	NA	/	/	2016
<i>Mergus merganser</i>	Harle bièvre	Ann. II	Art. 3	NT	VU	LC	CR	2022
<i>Bubulcus ibis</i>	Héron garde-boeufs	/	Art. 3	LC	LC	NA c	CR	2022
<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré	Ann. I	Art. 3	LC	VU	/	/	2022
<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle de rivage	/	Art. 3	LC	NT	/	/	2024
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	/	Art. 3	NT	NT	/	/	2025
<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée		Art. 3	LC	NT	NA d	/	2025
<i>Linaria cannabina</i>	Linotte mélodieuse	/	Art. 3	VU	LC	NA d	EN	2025
<i>Locustella naevia</i>	Locustelle tachetée	/	Art. 3	NT	VU	/	/	2018
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	/	Art. 3	NT	NT	/	/	2025
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	Ann. I	Art. 3	VU	VU	NA c	LC	2025
<i>Lophophanes cristatus</i>	Mésange huppée	/	Art. 3	LC	LC	/	NT	2018
<i>Poecile palustris</i>	Mésange nonnette	/	Art. 3	LC	LC	/	NT	2025
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	Ann. I	Art. 3	LC	LC	/	/	2025
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	Ann. I	Art. 3	VU	NT	VU	/	2025
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	/	Art. 3	LC	LC	/	NT	2025
<i>Passer montanus</i>	Moineau friquet	/	Art. 3	EN	EN	/	DD	2021
<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Mouette rieuse	Ann. II	Art. 3	NT	NT	LC	LC	2025
<i>Netta rufina</i>	Nette rousse	Ann. II	/	LC	EN	LC	NA	2022
<i>Burhinus oedicephalus</i>	Oedicnème criard	Ann. I	Art. 3	LC	LC	NA d	/	2024
<i>Charadrius dubius</i>	Petit Gravelot	/	Art. 3	LC	VU	/	/	2024
<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette	/	Art. 3	VU	VU	/	DD	2023
<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar	Ann. I	Art. 3	LC	LC	/	DD	2023
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	Ann. I	Art. 3	LC	LC	/	VU	2024
<i>Lanius senator</i>	Pie-grièche à tête rousse	/	Art. 3	VU	VU	/	/	2017
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	Ann. I	Art. 3	NT	NT	NA c	/	2024
<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres	/	Art. 3	LC	VU	/	/	2023
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	/	Art. 3	VU	VU	DD	DD	2024
<i>Pluvialis apricaria</i>	Pluvier doré	Ann. I, II et III	/	/	/	LC	NT	2024
<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	/	Art. 3	NT	NT	/	/	2025

Nom latin	Nom vernaculaire	DO	PN	LRN Nich	LRR Nich	LRN Hiver	LRR Hiver	Dernière obs
<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Pouillot siffleur	/	Art. 3	NT	NT	/	/	2018
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	/	Art. 3	LC	LC	NA d	NT	2025
<i>Rallus aquaticus</i>	Râle d'eau	Ann. II	/	NT	NT	NA d	DD	2024
<i>Remiz pendulinus</i>	Rémiz penduline	/	Art. 3	CR	NA	/	/	2015
<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé	/	Art. 3	NT	VU	NA d	LC	2025
<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver	Ann. II et III	/	VU	CR	LC	LC	2024
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	/	Art. 3	VU	NT	/	DD	2025
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot		Art. 3	LC	NT	/	NT	2025
<i>Tadorna tadorna</i>	Tadorne de Belon		Art. 3	LC	CR	LC	LC	2022
<i>Saxicola rubetra</i>	Tarier des prés	/	Art. 3	VU	VU	/	/	2024
<i>Spinus spinus</i>	Tarin des aulnes		Art. 3	LC	VU	DD	DD	2025
<i>Jynx torquilla</i>	Torcol fourmilier	/	Art. 3	LC	NT	NA c	/	2024
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois		/	VU	VU	/	/	2025
<i>Oenanthe oenanthe</i>	Traquet motteux	/	Art. 3	NT	NT	/	/	2016
<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé		/	NT	EN	LC	LC	2025
<i>Gyps fulvus</i>	Vautour fauve	Ann. I	Art. 3	LC	VU	/	/	2017
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	/	Art. 3	VU	VU	NA d	LC	2025

DO : Directive Oiseaux ; PN : Protection nationale ; LRN/LRR : Liste rouge nationale/régionale ; Nich : Nicheur ; Hiver : Hivernants. Niveaux de menace des listes rouges : CR : En danger critique ; EN : En danger ; VU : Vulnérable ; NT : Quasi-menacée, LC : Préoccupation mineure ; NA : Non applicable ; DD : Données insuffisantes

II.3.2.5. LES MAMMIFÈRES TERRESTRES

Sur la commune du projet, 25 espèces de Mammifères ont été observées depuis 2015. Parmi celles-ci, 7 sont protégées à l'échelle nationale et/ou internationale, ou sont concernées par un statut de conservation défavorable à l'échelle régionale.

Tableau 8 : Les espèces patrimoniales de Mammifères observées sur la commune (Source : INPN, Biodiv'AURA, Faune France)

Nom latin	Nom français	DHFF	PN	LRN	LRR	Dernière observation
<i>Castor fiber</i>	Castor d'Eurasie	Ann. II et IV	Art. 2	LC	LC	2025
<i>Sciurus vulgaris</i>	Écureuil roux	/	Art. 2	LC	LC	2025
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	/	Art. 2	LC	LC	2025
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne	/	/	NT	NT	2025
<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	Ann. II et IV	Art. 2	LC	LC	2020
<i>Mustela putorius</i>	Putois d'Europe	/	/	NT	VU	2024
<i>Micromys minutus</i>	Rat des moissons	/	/	LC	VU	2022

DHFF : Directive Habitat Faune Flore ; PN : Protection nationale ; LRN/LRR : Liste rouge nationale/régionale ; Niveaux de menace des listes rouges : VU : Vulnérable, NT : Quasi-menacée, LC : Préoccupation mineure

II.3.2.6. LES CHIROPTÈRES

Sur la commune du projet, 3 espèces de Chiroptères ont été observées depuis 2015. Toutes sont protégées à l'échelle nationale et/ou internationale, ou sont concernées par un statut de conservation défavorable à l'échelle régionale.

Tableau 9 : Les espèces patrimoniales de Chiroptères observées sur la commune (Source : INPN, Biodiv'AURA, Faune France)

Nom latin	Nom français	DHFF	PN	LRN	LRR	Dernière observation
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	Ann. IV	Art. 2	NT	LC	2018
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	Ann. IV	Art. 2	NT	NT	2018
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	Ann. IV	Art. 2	LC	LC	2018

DHFF : Directive Habitat Faune Flore ; PN : Protection nationale ; LRN/LRR : Liste rouge nationale/régionale ; Niveaux de menace des listes rouges : VU : Vulnérable, NT : Quasi-menacée, LC : Préoccupation mineure

II.4. LA SYNTHÈSE DES RECHERCHES BIBLIOGRAPHIQUES

Trois ZNIEFF (2 de type 1 et 1 de type 2), dont une qui recoupe la ZIP (ZNIEFF 2 « Vallée du Cher »). Les espèces permettant la désignation de ces sites sont pour la plupart inféodées aux milieux aquatiques, forestiers et bocagers, qui sont absents ou présents en faible densité sur la ZIP. Les petites zones de boisement et de friche qui y sont présentes restent potentiellement favorables pour les espèces ubiquistes, bocagères ou de petits boisements.

Enfin, les différentes données d'espèces consultées (INPN, conservatoires, associations) mettent en avant la présence de nombreuses espèces protégées et/ou menacées sur la commune (amphibiens, insectes, mammifères terrestres, oiseaux, reptiles). Cela concerne principalement des espèces liées aux milieux boisés, bocagers et humides.

III. LA MÉTHODOLOGIE

III.1. CALENDRIER DES INVENTAIRES

Tableau 10 : Calendrier des inventaires réalisés sur le projet

Date	Conditions climatiques	Durée	Groupes inventoriés	Personnes présentes
27/08/2024	T=10-16°C, V=nul, CN= 0/8 à 4/8	1 matinée	Avifaune migratrice	Rémi CARPENTIER

T= température ; V= vent ; CN= couverture nuageuse

La méthodologie d’inventaires pour les différents groupes taxonomiques est présentée au début de chaque partie.

III.2. L'ÉVALUATION DES ENJEUX

III.2.1. LA PATRIMONIALITÉ DES ESPÈCES

Dans le présent dossier, la patrimonialité d’une espèce a été définie selon plusieurs outils de bioévaluation. Les statuts de conservation à l’échelle régionale (listes rouges ou équivalents) ont été privilégiés aux statuts des échelles européenne et nationale. On considère que les statuts régionaux sont plus adaptés pour une évaluation des enjeux à l’échelle du projet.

Il a ainsi été décidé de considérer une espèce comme patrimoniale lorsqu’elle remplit au moins un des critères suivants :

- elle est protégée à l’échelle nationale, régionale ou départementale (à l’exception de l’avifaune) ;
- elle est inscrite à l’annexe I de la directive européenne Oiseaux ;
- elle est inscrite à l’annexe II ou IV de la directive Habitats Faune Flore ;
- elle est l’objet d’un Plan national d’actions ;
- elle est menacée ou quasi-menacée (CR, EN, VU, NT) sur la Liste rouge régionale ;
- elle est menacée (CR, EN, VU) sur la Liste rouge nationale.

III.2.2. LES ENJEUX CONCERNANT LA FLORE ET LES HABITATS

Les enjeux de conservation des habitats naturels et de protection des espèces floristiques sont ici déterminés par le croisement de deux critères :

- la patrimonialité des espèces ou des habitats,
- et l’abondance des habitats considérés sur l’aire immédiate et aux alentours.

L'INDICE DE PATRIMONIALITÉ

Cet indice a pour objectif de déterminer le niveau de patrimonialité de chaque espèce ou des habitats, en fonction des différents outils de bioévaluation existants : Directive Habitat Faune-Flore, Protection Nationale, Protection Régionale, Listes Rouges au niveau national et au niveau régional, et enfin espèces déterminantes ZNIEFF.

La note finale de cet indice correspond à l’addition de la note « Directive Habitats Faune Flore » (Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992) de la note « Protection nationale » (Arrêté du 20 janvier 1982), de la note « Protection régionale » (Arrêté du 19 avril 1988 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Poitou-Charentes complétant la liste nationale.), et de la moyenne* des notes « Liste Rouge nationale » et « Liste Rouge régionale ».

NB* : La moyenne des listes rouges correspond à la moyenne entre la Liste rouge nationale et la Liste rouge régionale. S’il n’y a pas de Liste Rouge régionale, seule la Liste Rouge nationale est considérée. Cette note finale peut varier de 0 à 6.

Tableau 11 : Notes utilisées pour le calcul de l'indice de patrimonialité des espèces floristiques

Directive Habitats Faune Flore	Protection nationale	Protection régionale	Listes rouges
Protégée = 2	Protégée = 1	Protégée = 1	CR ou EN ou VU = 2
Non protégée = 0	Non protégée = 0	Non protégée = 0	NT = 1
/	/	/	LC ou DD ou NE = 0
Niveaux de menace des Listes Rouges : LC (préoccupation mineure), NT (quasi-menacé), VU (vulnérable), EN (en danger), CR (en danger critique), DD (données insuffisantes) et NE (non évaluée).			

Tableau 12 : Notes utilisées pour le calcul de l'indice de patrimonialité des habitats

Habitat d'intérêt communautaire prioritaire	Habitat d'intérêt communautaire non prioritaire	Habitat sans intérêt communautaire
Non dégradé = 3	Non dégradé = 2	Naturel ou semi-naturel = 0,5
Dégradé = 2	Dégradé = 1	Artificiel = 0

LA SENSIBILITÉ LOCALE À LA DESTRUCTION DES HABITATS OU DES ESPÈCES

Cet indice a pour objectif de déterminer le niveau de sensibilité de chaque habitat ou de chaque espèce face à leur destruction au sein de l’aire immédiate. Les habitats et les espèces sont ainsi classés selon leur abondance sur le site. Ainsi, un habitat ou une espèce très peu abondant-e sur l’aire d’étude présentera une plus forte sensibilité qu’un habitat très abondant. La note peut varier de 0 à 3.

Tableau 13 : Notes utilisées pour le calcul de la sensibilité locale à la destruction des habitats

Abondance de l'habitat sur le site	
Très peu abondant = 3	Moyennement abondant = 1
Peu abondant = 2	Très abondant = 0

LE NIVEAU D'ENJEU DES HABITATS

Le croisement des deux indices décrits précédemment, la patrimonialité et l'abondance, permet d'obtenir un niveau d'enjeu de conservation des habitats ou des espèces floristiques. Ces niveaux d'enjeu ont pour objectif de mettre en avant les habitats et les espèces floristiques à enjeux à l'échelle du projet. Les tableaux ci-après illustrent les différentes combinaisons possibles. Les habitats tels que les cultures ou les bâtiments sans espèces végétales particulières sont en enjeu nul puisqu'ils n'ont aucun intérêt du point de vue floristique.

Tableau 14 : Enjeux pour la flore - Croisement des indices de patrimonialité et d'abondance des espèces floristiques

		Abondance de l'espèce sur le site			
		0	1	2	3
Indice de patrimonialité	0	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible
	0,5 ou 1	Très faible	Faible	Faible	Faible
	1,5 ou 2	Faible	Modéré	Modéré	Modéré
	2,5 ou 3	Modéré	Modéré	Fort	Fort
	3,5 ou 4	Modéré	Fort	Fort	Très Fort
	4,5 ou 5	Fort	Fort	Très Fort	Très Fort
	5,5 ou 6	Fort	Très Fort	Très fort	Très Fort

Tableau 15 : Enjeux pour les habitats - Croisement des indices de patrimonialité et d'abondance des habitats

		Abondance de l'habitat sur le site			
		0	1	2	3
Indice de patrimonialité	0	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible
	1	Très faible	Très faible	Faible	Faible
	2	Faible	Faible	Modéré	Fort
	3	Modéré	Modéré	Fort	Très fort

III.2.3. LES ENJEUX CONCERNANT LA FAUNE

Les enjeux de conservation des habitats naturels et de protection des espèces faunistiques sont ici déterminés par le croisement de deux critères :

- la patrimonialité des espèces faunistiques,
- la fonctionnalité du site pour les espèces.

LA PATRIMONIALITÉ DES ESPÈCES

Cet indice a pour objectif de déterminer le niveau de patrimonialité de chaque espèce en fonction des différents outils de bioévaluation existants : les directives européenne Oiseaux (Directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009) et Habitats-Faune-Flore (Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992), les protections nationales ainsi que les listes rouges aux niveaux national et régional.

La note finale de cet indice correspond à l'addition de la note « Directive européenne », de la note « Protection nationale* » et des notes « Liste rouges** ».

NB* : Protection nationale pour l'avifaune : Arrêté du 29 octobre 2009.

Protection nationale pour les Insectes : Arrêté du 23 avril 2007.

Protection nationale pour les Amphibiens et Reptiles : Arrêté du 8 janvier 2021

Protection nationale pour les Mammifères : Arrêté du 23 avril 2007, modifié par l'arrêté du 15 septembre 2012.

NB** : La moyenne des listes rouges correspond à la moyenne entre la Liste rouge nationale et la Liste rouge régionale (ou document équivalent). S'il n'y a pas de Liste rouge régionale, seule la Liste rouge nationale est considérée. Cette note peut varier de 0 à 5.

Tableau 16 : Notes utilisées pour le calcul de l'indice de patrimonialité de la faune

Directive européenne	Protection nationale	Listes rouges ou équivalents*
Inscrite Annexe I directive Oiseaux ou annexe II directive HFF = 1	Protégée = 1	EN ou CR = 3
Non inscrite annexe I directive Oiseaux ou annexe II directive HFF = 0	Non protégée = 0	VU = 2
/	/	NT ou NE = 1
/	/	LC ou DD ou NA = 0
Niveaux de menace des listes rouges : LC (préoccupation mineure), NT (quasi-menacé), VU (vulnérable), EN (en danger), CR (en danger critique), DD (données insuffisantes), NA (non applicable) et NE (non évaluée).		

Attention, pour l'avifaune, l'indice de patrimonialité peut changer en fonction de la période à laquelle elle a été observée. En effet, les listes rouges attribuent des niveaux de menace par période : nidification, hivernage ou de passage (migration). Par exemple, le Bouvreuil pivoine a un indice de patrimonialité de 2,5 en période de nidification et de seulement 1,5 en période d'hivernage en région (calcul détaillé dans le tableau suivant).

Tableau 17 : Exemple du calcul de l'indice de patrimonialité pour le Bouvreuil pivoine en Bretagne

Période	Espèce	Protection nationale	Annexe I Dir. Oiseaux	Listes rouges France/Bretagne	Note finale
Nidification	Bouvreuil pivoine	Oui = 1	Non = 0	VU/NT = (2+1)/2 = 1,5	2,5
Hivernage	Bouvreuil pivoine	Oui = 1	Non = 0	NA/NE = (0+1)/2 = 0,5	1,5

LA FONCTIONNALITÉ DES HABITATS DU SITE

La fonctionnalité du site pour chaque espèce est calculée selon la fonction et l'abondance des habitats qu'elle utilise à l'échelle locale. Ainsi, un habitat de reproduction très peu abondant localement présentera un enjeu plus important qu'un simple habitat d'alimentation très présent localement.

La note finale de cette fonctionnalité correspond donc à l'addition de la note « Reproduction sur le site » et de la note « Abondance des habitats sur le site ». Elle peut varier de 0 à 5.

Tableau 18 : Notes utilisées pour le calcul de la fonctionnalité d'un site pour une espèce

Fonction des habitats du site pour l'espèce	Abondance locale des habitats utilisés
Reproduction certaine ou probable = 3	Faible = 2
Reproduction possible = 2	Moyenne = 1
Habitat d'alimentation = 1	Forte = 0
Habitat de transit = 0	/

Par exemple, la Salamandre tachetée est reproductrice certaine sur un site où son habitat de reproduction, les mares ou ornières humides, sont peu abondantes. La note finale de fonctionnalité sera donc de 5 (3+2) pour ses habitats de reproduction. Autre exemple, l'Hirondelle rustique n'utilise le site que pour s'alimenter dans les prairies qui sont moyennement abondantes localement. La note finale de fonctionnalité sera donc de 2 (1+1) pour ses habitats d'alimentation.

Tableau 19 : Exemples de calcul de fonctionnalité

Espèce	Utilisation du site	Abondance locale des habitats utilisés	Note finale
Salamandre tachetée	Reproduction certaine = 3	Abondance faible (mares) = 2	5
Hirondelle de fenêtre	Alimentation = 1	Abondance moyenne (prairies) = 1	2

Le croisement de la patrimonialité et de la fonctionnalité des habitats utilisés permet d'obtenir un niveau d'enjeu de conservation des habitats pour chaque espèce. Ces niveaux d'enjeu ont pour objectif de mettre en avant les habitats les plus sensibles pour la faune à l'échelle du projet. Le tableau suivant illustre les différentes combinaisons possibles.

LE NIVEAU D'ENJEU DES ESPÈCES ANIMALES

Le croisement des deux indices décrits précédemment, la patrimonialité et la fonctionnalité d'un site, permet d'obtenir un niveau d'enjeu pour chaque espèce patrimoniale. Ces niveaux d'enjeu ont pour objectif de mettre en avant les habitats à enjeux pour la faune à l'échelle du projet. Le tableau ci-après illustre les différentes combinaisons possibles.

Tableau 20 : Enjeux pour la faune - Croisement de la patrimonialité et de la fonctionnalité des habitats du site

		Fonctionnalité des habitats du site					
		0	1	2	3	4	5
Indice de patrimonialité	0	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible	Faible	Faible
	0,5 ou 1	Très faible	Très faible	Très faible	Faible	Faible	Modéré
	1,5 ou 2	Très faible	Très faible	Faible	Faible	Modéré	Modéré
	2,5 ou 3	Très faible	Faible	Faible	Modéré	Modéré	Fort
	3,5 ou 4	Faible	Faible	Modéré	Modéré	Fort	Très fort
	4,5 ou 5	Faible	Modéré	Modéré	Fort	Très fort	Très fort

IV. LA FLORE ET LES HABITATS

IV.1. LA MÉTHODOLOGIE D'INVENTAIRES

Aucun inventaire floristique précis n'a été réalisé lors du passage au mois d'août, cette période n'étant pas propice à ce type d'inventaires.

V. LES INVERTÉBRÉS

V.1. LA MÉTHODOLOGIE D'INVENTAIRES

L'inventaire des invertébrés a consisté à recenser les espèces protégées et patrimoniales (listes départementales, régionales et nationales). Une attention particulière a été portée sur les Insectes xylophages, les Odonates (libellules et demoiselles), les Lépidoptères (papillons) et les Orthoptères, groupes constituant de bons indicateurs biologiques des milieux et pour lesquels des listes rouges sont de plus en plus publiées (échelle régionale et nationale). Pour ces taxons, nous avons mis en œuvre les inventaires suivants.

- **Insectes xylophages**

Un effort particulier de prospection a été réalisé pour trois espèces d'insectes xylophages : le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*), le Pique-prune (*Osmoderma eremita*), le Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*) ; ainsi qu'au niveau des habitats qui leur sont favorables. Dans un premier temps, les vieux arbres creux ont été repérés et cartographiés. Tous les indices pouvant laisser supposer la présence d'insectes xylophages ont été notés (fécès, loges, sciure). Lors des passages suivants, les arbres ont été à nouveau prospectés, si présence d'arbres creux, afin de vérifier la présence ou non de larves ou d'individus adultes.

- **Lépidoptères**

Le recensement des espèces s'est fait à vue (individus adultes ou chenilles) ou après capture au filet lorsque la détermination était plus difficile. Les prospections ont été réalisées dans un panel d'habitats représentatifs de l'aire d'étude immédiate. Toutefois, les milieux les plus favorables à ces insectes ont été davantage prospectés (habitats humides, prairies, vieux arbres, bords de chemins).

- **Odonates**

Les milieux les plus favorables pour observer des Odonates sont les biotopes humides ensoleillés, bordés d'une végétation riveraine, mais les individus peuvent aussi s'éloigner des zones humides et être observés dans tous les types d'habitats, même très éloignés de plans d'eau. Le recensement des espèces s'est fait à vue ou après capture au filet lorsque la détermination est plus difficile.

- **Orthoptères**

L'identification des spécimens a été effectuée à vue et/ou à l'ouïe. En effet, la stridulation des mâles est un complément important dans la détermination et est même indispensable pour différencier certains groupes d'espèces. Les individus pour lesquels la détermination s'avère plus difficile sont capturés au filet. Les inventaires des Orthoptères se sont déroulés principalement lors de journées ensoleillées et sans vent entre 10h et 18h avec des écoutes crépusculaires et nocturnes en complément. Par ailleurs, les enregistrements ultrasonores réalisés pour les chiroptères ont également été exploités afin de déterminer les stridulations des Orthoptères nocturnes (en particulier pour la famille des sauterelles).

V.2. LES RÉSULTATS CONCERNANT LES INVERTÉBRÉS

Au cours des inventaires, **5 espèces d'Invertébrés** ont été recensées sur l'aire d'étude immédiate. La liste des espèces associées à leurs statuts réglementaires et de conservation est présentée dans le tableau suivant.

Parmi elles, une espèce est considérée comme patrimoniale, car protégée au niveau national et inscrite sur les annexes II et IV de la Directive Habitats Faune Flore : le Grand capricorne.

Tableau 21 : Liste des espèces d'invertébrés recensées

Groupe	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive HFF	PN	LRN	LRR
Coléoptères saproxylophages	Grand capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	Ann. II et IV	Art. 2	/	/
	Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	/	/	LC	/
Rhopalocères	Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>	/	/	LC	/
	Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	/	/	LC	/
	Piérade du navet	<i>Pieris napi</i>	/	/	LC	/

DHFF : Directive Habitat Faune Flore ; PN : Protection nationale ; LRN/LRR : Liste rouge nationale/régionale ; Niveaux de menace des listes rouges : LC : Préoccupation mineure

La localisation du Grand capricorne au sein de l'aire d'étude immédiate est présentée sur la carte en page suivante.

V.3. LES ENJEUX CONCERNANT LES INVERTÉBRÉS

Pour ce groupe d'espèces, un enjeu est à considérer pour les coléoptères saproxyliques ou xylophages protégés. Les enjeux seront **modérés** pour les arbres représentant des gîtes potentiels, et **faibles** pour le reste des habitats.



Localisation des espèces patrimoniales
d'insectes inventoriées

- Zone d'Implantation Potentielle
- Aire d'Étude Immédiate (50m)
- Grand capricorne

Carte 6 : Localisation des espèces patrimoniales d'insectes inventoriées

VI. LES AMPHIBIENS

VI.1. LA MÉTHODOLOGIE D'INVENTAIRES

Aucun inventaire précis n'a été réalisé lors des passages aux mois d'août et février. Les comptages sont généralement réalisés en période de reproduction, moment où les adultes reproducteurs sont en phase aquatique et sont les plus actifs et les moins discrets. L'identification sera alors basée sur l'écoute des chants nuptiaux et sur l'observation nocturne des adultes reproducteurs.

VI.2. LES ESPÈCES PATRIMONIALES ET LEURS HABITATS SUR LE SITE

De manière générale, les amphibiens sont des espèces sensibles à la destruction de leurs habitats. Au vu du contexte du site d'étude, les haies et les fourrés pourraient représenter un habitat attractif en période d'estivage ou d'hivernage, pour des individus qui pourraient se reproduire dans les zones humides voisines.

Aussi, un enjeu préliminaire faible concernera ces habitats pour ce groupe d'espèces.

VII. LES REPTILES

VII.1. LA MÉTHODOLOGIE D’INVENTAIRES

Le protocole consiste à :

- réaliser des recherches orientées : prospection des reptiles présents sur les milieux favorables (places de chauffe tôt le matin) ;
- noter les contacts inopinés : tout contact avec les reptiles réalisé au cours d’autres inventaires spécifiques, notamment lors de la cartographie des habitats ;

VII.2. LES ESPÈCES INVENTORIÉES SUR LE SITE

Les Reptiles ont été inventoriés, à ce stade du projet, uniquement grâce à des observations opportunistes. Aucune espèce n’a cependant été observée. Au vu des habitats présents sur l’aire d’étude immédiate, des espèces protégées pourrait être retrouvées au niveau des lisières et fourrés.

VII.3. LES ENJEUX CONCERNANT LES REPTILES

Malgré qu’aucune observation n’ait été notée lors des premiers inventaires, la bibliographie indique la présence de plusieurs espèces à l’échelle de la commune.

Néanmoins, la nature urbaine du contexte d’étude limite tout de même l’attractivité du site pour les espèces de reptiles, même avec la présence proche de boisements et fourrés et de leurs lisières. Ces derniers vont tout de même représenter des milieux favorables pour ce groupe avec un enjeu préliminaire faible.

VIII. L’AVIFAUNE

VIII.1. LA MÉTHODOLOGIE DES INVENTAIRES

Un inventaire avifaunistique a été réalisé en août 2024 (migration postnuptiale). Le recensement durant cette période a consisté à identifier les individus migrateurs ou tout autre individu présent, en parcourant la zone d’étude à pied.

VIII.2. LES ESPÈCES INVENTORIÉES SUR LE SITE

Au total, les inventaires réalisés ont permis de recenser **17 espèces** (cf. tableau ci-dessous). Il s’agit d’oiseaux communément rencontrés en milieu ouvert, périurbains, avec haies et fourrés.

Si elle était de nouveau recensée à la période de nidification, **une espèce serait considérée comme patrimoniale** car elle possède un statut de conservation défavorable sur la liste rouge nationale des oiseaux nicheurs. Il s’agit du **Chardonneret élégant**, susceptible de se reproduire au sein même de la ZIP, principalement dans les fourrés et haies. Sa localisation au sein de l’aire d’étude immédiate est présentée sur la carte en page suivante.

Tableau 22: Liste des espèces d’Oiseaux observées

Nom Français	Nom Scientifique	DO	PN	LRN Nich.	LRR Nich.	LRN Hiver.	LRR Hiver.	ZNIEFF
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	/	Art. 3	VU	LC	NA d	DD	/
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	Ann. II	/	LC	LC	/	LC	/
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	Ann. II	/	LC	LC	LC	NT	/
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	/	Art. 3	LC	LC	NA c	DD	/
Hypolaïs polyglotte, Petit contrefaisant	<i>Hippolaïs polyglotta</i>	/	Art. 3	LC	LC	/	/	/
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	/	Art. 3	LC	LC	/	LC	/
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	/	Art. 3	LC	LC	NA b	LC	/
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	/	Art. 3	LC	LC	/	NT	/
Pic vert, Pivert	<i>Picus viridis</i>	/	Art. 3	LC	LC	/	DD	/
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	Ann. II	/	LC	LC	/	LC	/
Pigeon biset	<i>Columba livia</i>	Ann. II	/	DD	/	/	/	Oui
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Ann. II et III	/	LC	LC	LC	LC	/
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	/	Art. 3	LC	LC	NA d	LC	/
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	/	Art. 3	LC	LC	NA d	NT	/
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	/	Art. 3	LC	LC	NA d	LC	/
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	/	Art. 3	LC	LC	NA d	DD	/
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	/	Art. 3	NT	LC	NA d	DD	/

En *bleu* : espèces patrimoniales ; DO : Directive Oiseaux ; PN : Protection nationale ; LRN et LRR : Liste rouge nationale et régionale ; Nich : Nicheur ; Hiver : Hivernants. Niveaux de menace des listes rouges : CR : En danger critique ; EN : En danger ; VU : Vulnérable ; NT : Quasi-menacée ; LC : Préoccupation mineure ; NA : Non applicable ; DD : Données insuffisantes

VIII.3. LES ENJEUX CONCERNANT L'AVIFAUNE

Le site d'étude se compose majoritairement d'une zone ouverte en remblais et pelouse, ainsi que de quelques zones arborées ou arbustives, types friches, fourrés et petits boisements. De nombreuses espèces d'oiseaux communes pourraient utiliser ces habitats pour nicher, s'alimenter et en halte/transit.

Parmi les espèces inventoriées lors des premiers passages, seul le Chardonneret élégant est patrimonial et pourrait nicher au sein même du site. Ainsi, les enjeux préliminaires concerneront les zones de fourrés et de boisements, avec un enjeu de conservation faible à modéré pour la nidification possible de cette espèce. Toutefois, l'enjeu sur ces milieux pourra être réévalué avec la suite des inventaires, ou en raison des espèces potentielles appartenant à un cortège plus large, connues dans la bibliographie.

Le reste des habitats présentera un enjeu de conservation faible, pour l'alimentation et/ou la halte des espèces pouvant fréquenter le site.



Carte 7 : Localisation des espèces patrimoniales d'oiseaux inventoriées

IX. LES MAMMIFÈRES TERRESTRES

IX.1. LA MÉTHODOLOGIE D'INVENTAIRES

Chaque individu observé (principalement de manière opportuniste) est répertorié et les indices de présence (moquettes, crottes, empreintes, couchettes, frottis, bauges) sont systématiquement relevés dans les milieux favorables.

IX.2. LES ESPÈCES INVENTORIÉES SUR LE SITE

Lors du premier inventaire (août 2024), 3 espèces de mammifères ont été observées : le Lapin de Garenne, la Taupe d'Aquitaine et la Taupe d'Europe. Ces espèces ne sont pas protégées et ne présentent pas de statut défavorable à l'échelle locale.

IX.3. LES ENJEUX CONCERNANT LES MAMMIFÈRES TERRESTRES

Le site d'étude et son contexte urbanisé assez fréquenté par l'Homme, est peu favorable aux espèces de Mammifères terrestres.

Un enjeu de conservation préliminaire faible concernera les boisements et fourrés pour ce groupe d'espèce.

Cependant, bien que non observés lors des premiers inventaires, les discrets et ubiquistes Hérisson d'Europe ou Écureuil roux, cités dans la bibliographie, pourraient être recensés près des lisières. L'enjeu pourra être réévalué si la présence de ces 2 espèces patrimoniales est avérée.

X. LES CHIROPTÈRES

X.1. LES DONNÉES NATURALISTES CONNUES

Les chiroptères n'ont pas fait l'objet d'inventaires pour le moment.

Cependant, la bibliographie disponible sur la commune (INPN, Biodiv'AURA, Faune-France) mentionne 3 espèces de chauves-souris parmi lesquelles la Pipistrelle de commune et la Pipistrelle de Kuhl.

De même, la ZNIEFF de type 2 « Vallée du Cher » dans laquelle la ZIP s'intègre mentionne 15 espèces de chauves-souris. Toutes ces espèces sont protégées au niveau national, et seront donc considérées comme patrimoniales si elles étaient rencontrées sur la zone du projet.

X.2. LES ENJEUX CONCERNANT LES CHIROPTÈRES

À ce jour, aucun gîte de mise bas, d'estivage ou d'hibernation n'a été identifié sur la ZIP.

La bibliographie des bases de données et de la fiche ZNIEFF de type 2 « Vallée du Cher » font ressortir la présence d'au moins 17 espèces. Des enjeux modérés pourraient donc concerner les lisières de boisements et les fourrés du site d'étude, qui pourraient potentiellement être utilisées par ces espèces, toutes patrimoniales.

XI. LA SYNTHÈSE DES ENJEUX POTENTIELS POUR LES MILIEUX NATURELS

La zone d’implantation potentielle, située en contexte péri-urbain, est constituée d’une végétation herbacée très basse et peu diversifiée, ainsi que de remblais, de friches, de fourrés et de petits boisements. Les enjeux les plus importants seront clairement identifiés en fonction des résultats des inventaires printaniers et estivaux, période de forte sensibilité des espèces faunistiques.

Toutefois, à ce stade d’avancement du projet, l’estimation donne des enjeux préliminaires modérés pour les fiches, fourrés et boisements, qui représentent des habitats potentiels de reproduction pour les oiseaux, les invertébrés, les reptiles et les chiroptères. Un enjeu faible est défini pour les zones de végétation basse, qui représentent des zones de chasse et d’alimentation pour tous les taxons. Le reste du site représente un enjeu très faible pour les espèces.

En ce qui concerne la flore et les habitats, aucun enjeu n’a été identifié à ce stade du projet sur la zone d’implantation potentielle.

Tableau 23 : Synthèse des enjeux potentiels concernant les milieux naturels

Sous-thème	Enjeu identifié à l'état initial		Niveau d'enjeu potentiel	Impacts attendus en phase chantier	Impacts attendus en phase d'exploitation	Préconisations
Flore et habitats	Aucun enjeu identifié (sous réserve d'inventaires complémentaires)	/	Nul	Aucun	Aucun	Aucune
Insectes	Aucun enjeu identifié mais habitat favorable à espèces protégées	Conservation des habitats (végétations herbacées, fourrés, boisements)	Faible	Aucun	Aucun	Mesure d'évitement : choix de l'implantation et évitement des haies, friches, fourrés et boisements ; Mesure d'accompagnement : plantation de haies multi-strates périphériques
	Grand Capricorne	Conservation des habitats de reproduction (vieux chênes)	Modéré	Effarouchements d'individus si abattage d'arbres	Aucun	Mesure d'évitement : choix de l'implantation et évitement des vieux arbres Mesure d'accompagnement : plantation de haies multi-strates périphériques
Amphibiens	Aucun enjeu identifié mais habitat favorable à espèces protégées	Conservation des habitats en période d'hivernage (boisements et fourrés)	Faible	Effarouchements d'individus	Aucun	Mesure d'évitement : choix de l'implantation et évitement des haies fourrés et boisements ; Mesure d'accompagnement : plantation de haies périphériques, création d'une mare
Reptiles	Aucun enjeu identifié mais habitat favorable à espèces protégées	Conservation des habitats de reproduction (lisières, fourrés, boisements)	Faible	Aucun	Aucun	Mesure d'évitement : choix de l'implantation et évitement des haies, fourrés et boisements ; Mesure d'accompagnement : plantation de haies périphériques
Avifaune	Chardonneret élégant	Conservation des habitats de reproduction (Fourrés, végétations mésoiques non gérées x ronciers)	Modéré	Effarouchements d'individus reproducteurs	Aucun	Mesure d'évitement : choix de l'implantation et évitement des habitats de reproduction (haies, fourrés et boisements) ; Mesure de réduction : réalisation des travaux en période favorable ; Mesure d'accompagnement : plantation de haies multi-strates périphériques
Chiroptères	Aucun enjeu identifié mais habitat favorable à espèces protégées	Conservation des corridors de déplacement et de chasse (lisière, fourrés)	Modéré	Aucun	Aucun	Mesure d'évitement : choix de l'implantation et évitement des boisements et fourrés ; Mesure de réduction : réalisation des travaux en période favorable ; éviter les travaux et les éclairages de nuits Mesure d'accompagnement : plantation de haies multi-strates périphériques
Mammifères terrestres	Aucun enjeu identifié mais habitat favorable à espèces protégées	Conservation des fourrés et des lisières (corridors et sites refuges)	Faible	Effarouchements d'individus reproducteurs	Aucun	Mesure d'évitement : choix de l'implantation et évitement des haies, fourrés et boisements ; Mesure d'accompagnement : plantation de haies multi-strates périphériques, création de passages à faune